

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, chers amis pêcheurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue pour ce moment convivial, qui nous permet de nous retrouver et de partager ensemble les vœux de notre association.

Je tiens tout d'abord à saluer chaleureusement la présence de **monsieur le maire**, les **élus présents**, les membres de la SNSM, les pompiers et à les remercier pour l'intérêt qu'ils portent à la pêche de loisir et à la vie associative. Leur présence témoigne de l'importance de notre activité et de notre engagement sur le territoire.

L'année écoulée a été riche en rencontres, en sorties de pêche, en échanges et en bons moments passés sur l'eau et au bord de l'eau. Grâce à l'implication de chacun « bénévoles, membres du bureau, du CA et adhérents » notre association continue de vivre et de faire vivre notre passion commune.

La pêche de loisir, au-delà des prises, c'est avant tout le respect du milieu marin, de la nature, la convivialité et la transmission du savoir. Ce sont ces valeurs qui nous rassemblent et que nous continuerons à défendre ensemble.

Pour l'année à venir, nous souhaitons poursuivre nos actions, développer si possible de nouveaux projets et renforcer encore les liens qui nous unissent, toujours dans un esprit de partage et de respect de l'environnement.

Je me dois de faire un point sur la déclaration en tant que pêcheurs. Sujet délicat ou chacun y va de son interprétation. Avec cette déclaration, c'est encore un peu de notre espace de liberté qui va disparaître, même si le but recherché paraît utile pour la ressource. Pour le moment l'application mobile RecFishing, qui doit permettre de se déclarer pêcheurs n'est pas opérationnelle. Il est donc urgent d'attendre. Pour les Quotas : Pareil rien d'officiel, au niveau français, nous restons donc sur les textes en vigueur en 2025. Nous vous tiendrons informé dès qu'une parution officielle sera publiée. Je vous invite à consulter notre site (www.appcamaret.fr), j'essaye de le maintenir à jour avec les dernières informations.

Dernière info, un arrêté publié le 13 janvier par le préfet maritime, nous informe qu'il interdit la pêche récréative et le mouillage d'une zone allant de l'entrée du goulet de Brest à la parquette. Ces informations sont visibles sur notre site dans la rubrique Actualités, Autres Actualités.

Je vous adresse, au nom de l'association, tous mes vœux de santé, de bonheur et, bien sûr, de belles parties de pêche, avec une météo clémence et des souvenirs mémorables à partager.

Je vous remercie de votre présence et avant de vous inviter à prolonger ce moment autour du verre de l'amitié, je laisse la parole à monsieur le maire

Bonne année à toutes et à tous, et bonne pêche